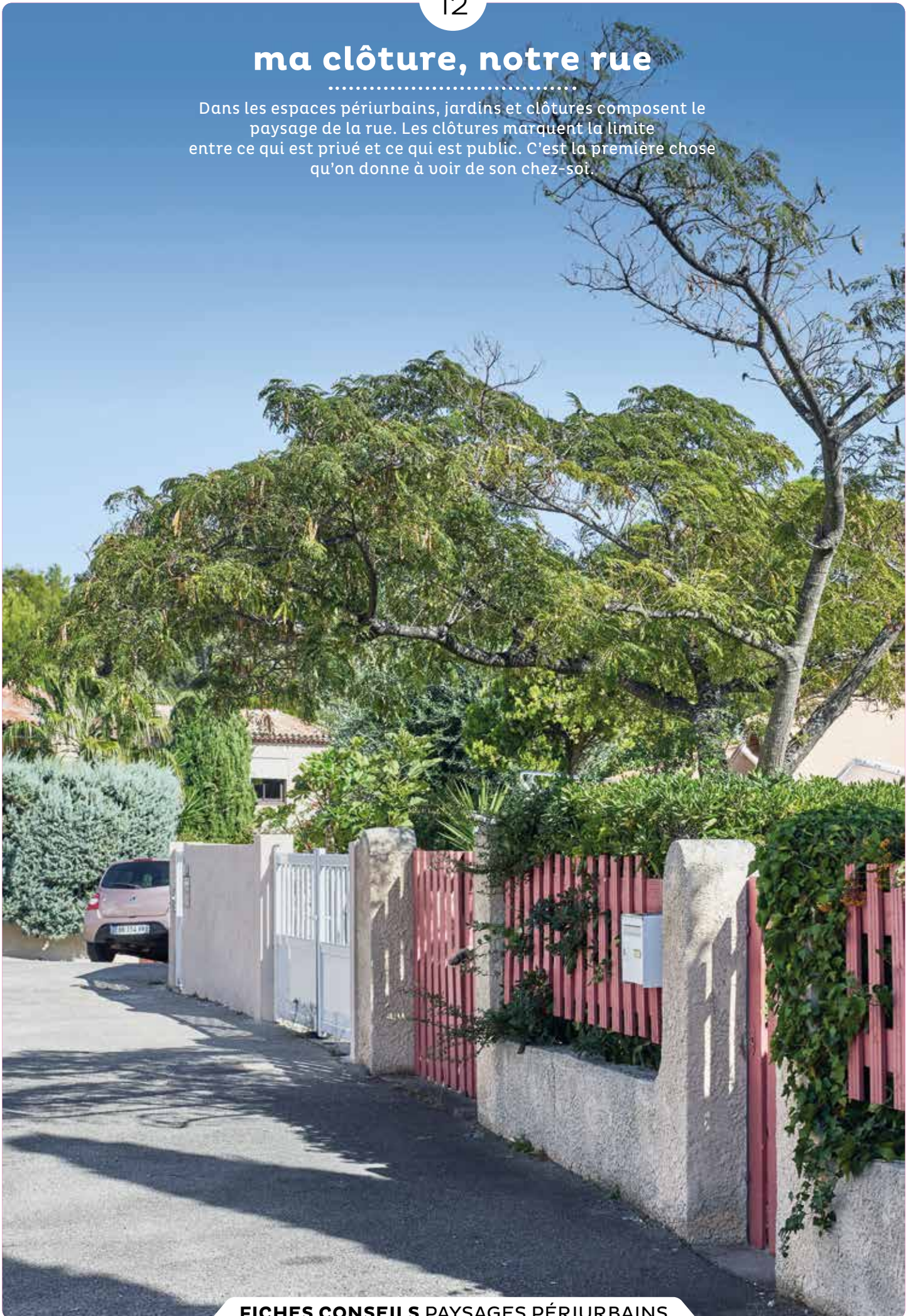
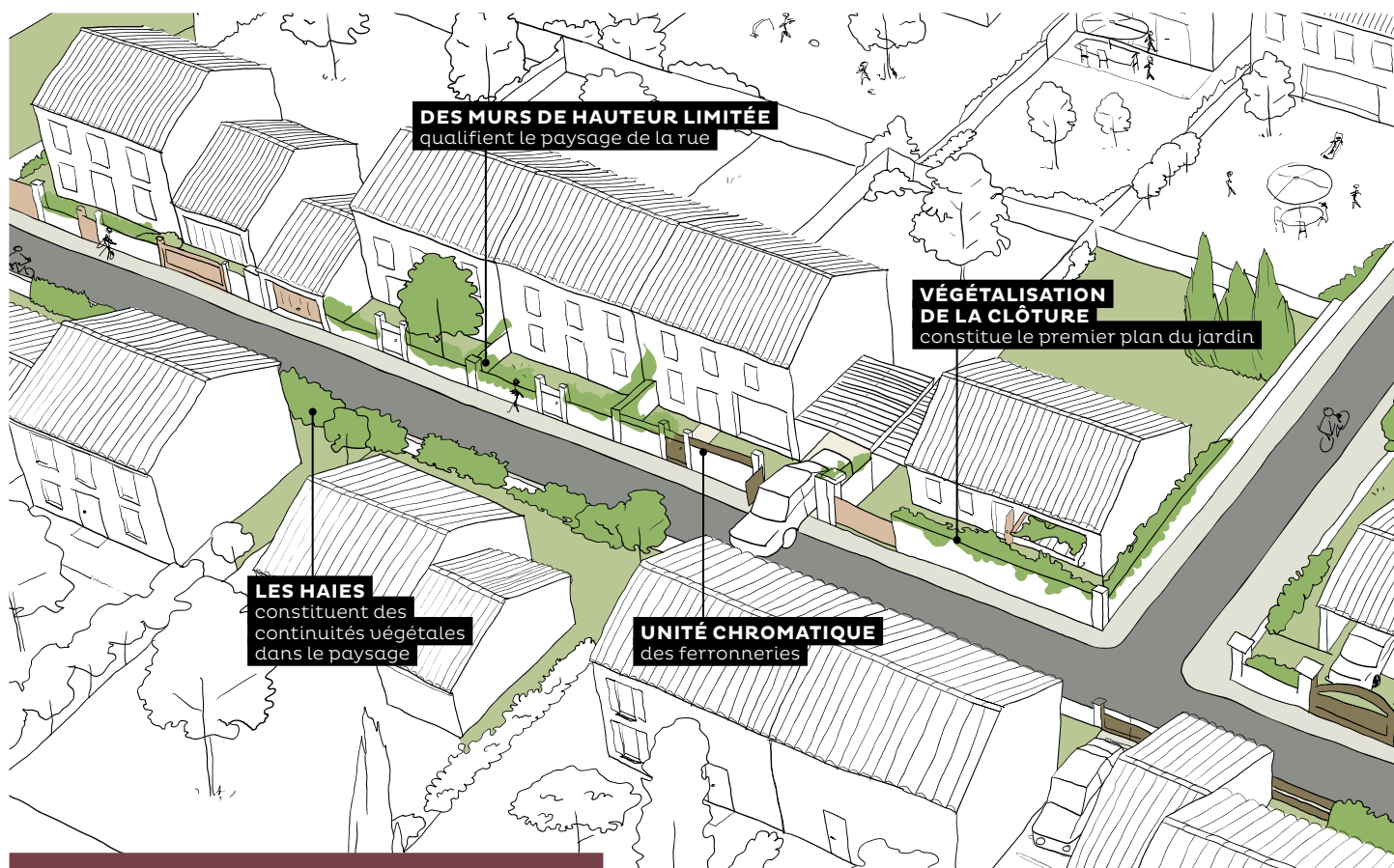


ma clôture, notre rue

.....
Dans les espaces périurbains, jardins et clôtures composent le paysage de la rue. Les clôtures marquent la limite entre ce qui est privé et ce qui est public. C'est la première chose qu'on donne à voir de son chez-soi.





ma clôture, notre rue



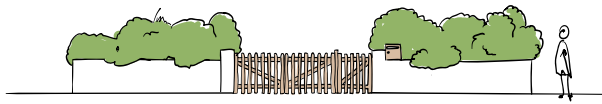
Dans les quartiers pavillonnaires, les maisons s'implantent en retrait de la rue, si bien que les jardins et les clôtures composent le paysage.

Cette clôture marque la limite entre ce qui est privé et ce qui est public. C'est la première chose qu'on donne à voir de son chez-soi. Elle est conçue à la fois en harmonie avec la maison et dans la continuité de la voie. Plus ou moins dense, elle préserve l'intimité et crée un rapport entre les habitations et la rue.

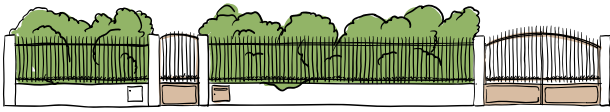
Les plantations font partie intégrante de la clôture, elles rythment le paysage et contribuent à maintenir une biodiversité dans le quartier.

BIEN CHOISIR SA CLÔTURE

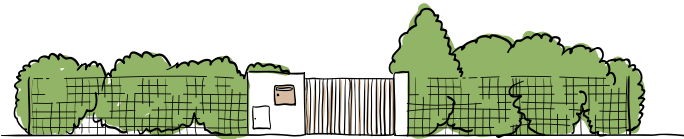
Les façons de clôturer un terrain dépendent du contexte. Là où le paysage agricole est encore très présent, une simple haie végétale, parfois doublée d'un grillage fin ou de ganielles, un alignement d'arbustes, ou encore des cannes de Provence denses, suffisent à marquer les limites de propriété. Dans les lotissements en revanche, il est d'usage qu'un mur maçonné bas, parfois surmonté d'une grille, vienne souligner une haie, le long de la voie. Le choix de la clôture dépend aussi de la protection et de l'intimité que l'on recherche par rapport à la rue. On évitera les murs pleins, en hauteur, peu avenants et inhospitaliers. Dans tous les cas, qu'elles soient taillées ou pas, les haies agrémentent les limites du terrain et sont composées d'essences variées et locales, inspirées du paysage environnant.



Le muret et sa haie sont le dispositif le plus simple, qui prédomine dans les lotissements les plus anciens. Le muret est bas (entre cinquante et quatre-vingts centimètres), enduit ou en pierre. Il remonte ponctuellement ou s'interrompt sur des piliers surhaussés au niveau des entrées pour accueillir un portail. Une haie mixte l'accompagne sur toute sa longueur.



Le mur bahut surmonté d'une grille est une solution intermédiaire, en partie construite et en partie ajourée. Il est recommandé d'observer des proportions similaires entre la partie haute et la partie basse et de doubler ce dispositif d'une haie. La grille est en ferronnerie, à barreaudage vertical simple.



La haie vive peut suffire pour clôturer un terrain. Composée de massifs arbustifs, de graminées, elle peut être doublée par un grillage métallique ou ganielles (dans certains contextes plus naturels) noyé dans son épaisseur. Tout aussi efficace, elle sera préférée à un pare-vue rigide.

UNE ENTRÉE SOIGNÉE

La clôture referme la parcelle, mais elle doit aussi ménager une ou plusieurs entrées depuis la rue. Un bel arbre peut souligner avec élégance l'entrée principale. Portails et portillons doivent s'accorder avec la clôture, mais aussi avec le style et la teinte des menuiseries de la maison. Les matériaux nobles, tels que la pierre, les enduits traditionnels, le bois ou les ferronneries, garantissent la pérennité et la durabilité nécessaires à ces éléments d'extérieurs, très exposés.

En lien direct avec l'espace public, la clôture est également le support de la boîte aux lettres, de l'interphone et des boîtiers techniques. Ces éléments sont pris en compte dès la conception, de façon à trouver l'agencement le plus judicieux, au niveau pratique et esthétique. Il faut veiller à ce que leur intégration soit sobre et discrète.



photographie © Pierre-Yves Brunaud

UN PATRIMOINE LOCAL

la ferronnerie

Témoins d'un savoir-faire, les ferronneries s'inscrivent dans le prolongement des bâtiments au fil des époques et sont de véritables éléments d'architecture. Connues pour leur solidité et leur durabilité, les clôtures et grilles en fer forgé traditionnelles offrent une grande variété décorative (motifs, armoiries, volutes, rosaces...). Le modèle du mur bahut en pierre massive, surmonté de sa grille en ferronnerie, typique des maisons de faubourgs, est une bonne inspiration pour des réinterprétations contemporaines : serrureries sur-mesure sobres (ronds et plats), scellées sur des murs maçonnés, ou grille toute hauteur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

les végétaux protègent de la vue et des intrusions

À chaque situation, sa haie. Si l'on souhaite préserver l'intimité du jardin, ou clôturer très efficacement la maison, il existe des végétaux adaptés. Plutôt que de rehausser un mur bas, doubler le grillage à maille souple d'arbustes persistants et épineux est une solution efficace pour limiter le risque d'intrusion. Cette solution est aussi plus harmonieuse et moins coûteuse. En conservant leur feuillage tout au long de l'année, avec des plants serrés (tous les 80 centimètres environ), ce type de haie offre en outre une très bonne protection visuelle. Elle est également plus durable et paysagère que tout autre dispositif d'occultation ajouté à une grille (textiles, plaques, palissades...).





PAYSAGE & BIODIVERSITÉ

la haie vive

Les clôtures végétales sont un atout paysager et écologique. Leur structure entremêlée et évolutive au fil des saisons est plus efficace qu'une clôture pleine pour couper le vent. Composées d'essences variées et locales, ce sont des corridors écologiques : les arbustes à baies attirent de nombreux oiseaux, tandis que les espèces à fleurs favorisent les insectes pollinisateurs. En saison chaude, une haie vive diminue les températures et restitue de l'humidité, par rapport à un mur qui capte la chaleur et la renvoie la nuit.



LES FICHES CONSEILS PAYSAGES PÉRIURBAINS

- 00 les paysages périurbains
- 01 choisir un terrain
- 02 bien s'implanter sur sa parcelle
- 03 habiter la plaine
- 04 construire avec la pente
- 05 une maison en Provence
- 06 une maison méditerranéenne bioclimatique
- 07 stationner
- 08 agrandir la maison
- 09 diviser la parcelle
- 10 vivre dehors
- 11 cultivons notre jardin
- 12 ma clôture, notre rue
- 13 la fenêtre sur le paysage



POINT RÉGLEMENTAIRE

Les règlements d'urbanisme (PLU, PLUi, PPRi) peuvent imposer des hauteurs ou préconiser certains types de traitements pour les clôtures. En zone inondable par exemple, les clôtures doivent assurer une « transparence hydraulique », c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas retenir l'eau, ce qui interdit les clôtures pleines. Le règlement du PPRi précise les dimensions et les espacements à respecter. Au moment du dépôt de permis de construire de votre maison, vous devez indiquer et faire apparaître la clôture sur les documents. Si vous créez une clôture ultérieurement, vous devez déposer une déclaration de travaux à la mairie.

→ **Renseignez-vous auprès de votre mairie.**



POINT RÉGLEMENTAIRE

Deux terrains peuvent être séparés par une clôture mitoyenne dont la construction et l'entretien seront partagés par les deux propriétaires (art. 653, 654, 661, 663 du Code civil). Dans le cadre d'une plantation de haie, il faut se référer au Code civil (art. 670 à 673) s'il n'existe pas un règlement particulier ou un usage local spécifique à la commune. De façon générale, tout végétal (arbres ou arbustes) de plus de 2 mètres de haut à la plantation ou ultérieurement doit être planté à plus de 2 mètres de la limite séparative des propriétés voisines. Les végétaux de taille inférieure à 2 mètres doivent être plantés au minimum à 0,50 mètre de la limite séparative.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur caue13.fr/fiches-conseils-paysages-periurbains

→ à télécharger sur **le site de la DRAC PACA** rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

→ réception du public sur rendez-vous en mairie des communes adhérentes

 www.caue13.fr

 caue13@caue13.fr

 04 96 11 01 20